



## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Le membre doit se conformer au code de vie de l'ASCCS qui interdit entre autres; toute forme de violence verbale et physique, d'intimidation, de harcèlement ou tout autre comportement jugé inapproprié par la direction.
2. Le client reconnaît que la pratique des exercices de conditionnement physique et de toutes autres activités offertes par l'ASCCS est à ses propres risques.
3. Il est interdit de manger ou de boire dans les salles, exception faite pour les bouteilles d'eau.
4. Le port de souliers adaptés pour la pratique sportive est obligatoire lors des activités. Les souliers à semelles noires sont interdits dans les salles de sport.
5. À la piscine,
  - Le port du maillot de bain approprié est obligatoire. La nudité totale ou partielle est strictement interdite dans la piscine, sur la promenade et dans les vestiaires.
  - Le port de souliers et de bottes est interdit sur la promenade.
  - L'utilisation des téléphones cellulaires, appareils sonores et photographiques est interdite dans les vestiaires et sur la promenade. Aucun contenant de verre ne doit être apporté sur la promenade et dans les vestiaires.
  - La douche savonneuse est obligatoire avant la baignade. Les cheveux longs doivent être attachés.
  - Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne responsable de 12 ans et plus, cette personne doit être dans l'eau à proximité de l'enfant, peu importe le bassin. La patageoire est réservée aux enfants de 7 ans et moins. L'accès au vestiaire familial est réservé aux adultes accompagnants un enfant de 7 ans et moins.
  - L'accès à la promenade est strictement interdit aux spectateurs. L'accès à la piscine ainsi qu'à la promenade est interdit à toute personne ayant les facultés affaiblies.
  - L'accès à la piscine est interdit à une personne atteinte d'une lésion cutanée, d'une maladie de la peau ou d'une maladie contagieuse ou infectieuse.
  - Les accessoires de jeu personnels ne sont pas tolérés.



Association sportive  
et communautaire  
du Centre-Sud

6. L'ASCCS se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou vandalisme. Des casiers sont disponibles. Le client doit apporter son propre cadenas. Les cadenas sont coupés chaque soir à la fermeture du centre.
7. Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalé par le client.
8. Le membre, ou le représentant légal dans le cas d'un mineur, autorise l'ASCCS à photographier/filmer et à utiliser son image à des fins de promotion et de communication. L'ASCCS s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente dans toute exploitation préjudiciable.
9. Le membre, ou le représentant légal dans le cas d'un mineur, autorise l'ASCCS à intervenir en cas d'urgence.
10. L'ASCCS pourra résilier le contrat en tout temps advenant le non-respect de l'une des clauses du contrat ou du non-respect des règlements généraux.
11. L'ASCCS se réserve le droit de faire des modifications à la programmation sans préavis.
12. L'ASCCS se réserve le droit de modifier les heures d'ouverture du centre lors des changements de saison, à des fins d'entretien, de réparation ou en cas de force majeure (incendie, panne d'électricité, etc.).
13. L'ASCCS se réserve le droit de modifier les règlements dans le but d'améliorer le déroulement des activités. Toutes les modifications seront clairement affichées à l'intérieur du centre.
14. Le personnel de l'ASCCS possède l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règlements, incluant l'expulsion de toute personne ne se conformant pas aux règlements ou nuisant au bon fonctionnement des activités.